



Convention de mise à disposition des locaux Salle de réunion ou formation

- Nom Entreprise/responsable :
.....
- Forme juridique :
.....
- SIRET :
.....
- Adresse :
.....
- Nom du représentant :
.....
- Fonction :
.....
- Nom de l'intervenant :
.....
- Téléphone :
.....
- Adresse mail :
.....
- Adresse de facturation :
.....

Réservation : ce document dument rempli et signé vous permet de réserver des salles (selon les disponibilités) du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024

Pour réserver plusieurs dates sur cette période, merci de nous envoyer par mail au residence.presaintjean@wanadoo.fr le document ci-dessous :

- Salle N° :
- Dates de location :

...../.....//.....//...../
-----------------------	-----------------------	-----------------------

...../.....//.....//...../

- Horaires :
- Nombre de personnes :
- Disposition souhaitée :
- Sujet de la réunion ou de la formation :

Prestations et Tarifs

Prestation : Mise à disposition de la salle, des espaces de restaurations et des espaces extérieurs.

Tarifs et capacités d'accueil :

- Salle 1 : maximum 12 personnes, journée entière : 61 € pour 28 M2,
demi-journée : 43 euros,
- Salle 2 : maximum 20 personnes, journée entière : 75 € pour 43.5 M2,
demi-journée : 53 euros,
- Salle 3 : maximum 20 personnes, journée entière : 82 € pour 47 M2,
demi-journée : 57 euros,
- Salle 4 : maximum 6 personnes, journée entière : 48 € pour 15 M2,
demi-journée : 32 euros,
- Salle 5 : maximum 30 personnes, journée entière : 77 € - 65 M2,
demi-journée : 54 euros,
- Salle 2 et 3 : journée entière : 135 euros pour 90 m2

Equipements inclus dans le contrat de location :

- Accès internet Wifi, tableau, paperboard

Coût total

Location de la salle	Coût total
Salle X jours = euros X	euros

Location de la salle	Coût total
Salle X jours = euros X	euros

Location de la salle	Coût total
Salle X jours = euros X	euros

Je soussigné (**Le locataire**) déclare avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de location de salle du Pré Saint-Jean.

A titre de condition essentielle, le contrat de location ne sera validé et définitif qu'à réception de la présente convention (4 pages) complétée, paraphée et signée.

Fait à, le / /

(Cachet et signature accompagnés de la mention manuscrite "Bon pour accord")

Conditions Générales de mise à disposition des locaux

Le prestataire : Association Résidence Pré Saint Jean – 11 Chemin du Bray – ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY

1. Définition des salles mises en location :

Salles situées au : Résidence Pré Saint Jean – 11 Chemin du Bray – ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY

- Salle 1 : maximum 12 personnes 61€ - 28 M2
- Salle 2 : maximum 20 personnes 75€ - 43.5 M2
- Salle 3 : maximum 20 personnes 82€ - 47 M2
- Salle 4 : maximum 6 personnes 48€ - 15 M2
- Salle 5 : maximum 30 personnes 77€ - 65 M2
- Salle 2 et 3 : 135 euros – 90 m2

2. Conditions tarifaires

Nos tarifs comprennent, outre la location, la mise à disposition des équipements suivants :

- Accès internet Wifi
- Tableau
- Paperboard

Notre espace est équipé de prises électriques et informatiques.

Toute prestation ou moyen technique supplémentaire sera à définir avec le prestataire et facturée en sus à l'organisateur.

3. Modalités de réservation

Le locataire prend attache avec l'association au 04 50 66 36 81 ou à residence.presaintjean@wanadoo.fr afin de vérifier que les dates demandées pour la location sont disponibles.

Il remplit ensuite le contrat de location et les conditions générales de location.

La réservation ne devient effective qu'après réception par le prestataire du présent contrat de réservation et des conditions générales de location, signées par le locataire.

4. Dispositions diverses

Le locataire s'engage à régler directement tout intervenant et/ou prestataire externe ; le prestataire facturant uniquement ses propres prestations et ne pouvant être engagé vis-à-vis des prestataires et intervenants externes de l'organisateur.

Le locataire s'engage à laisser les locaux et équipements tels qu'il les a trouvés. Il laisse les locaux dans l'état initial, c'est-à-dire, locaux débarrassés et rangés. A défaut, le prestataire sera fondé à facturer en complément le coût engendré par l'enlèvement

5. Règlement financier

Toute facture devra être réglée dès réception.

Toute annulation moins d'un mois à l'avance sera due et facturée. Toute annulation se fait par mail.

Toute réservation, faite moins d'un mois avant la date, sera ferme et définitive. En cas d'annulation, elle sera facturée.

6. Responsabilités et assurances

Le locataire s'engage à utiliser les locaux et équipements et à se conformer aux prescriptions du règlement intérieur de la résidence.

En particulier, en raison des impératifs de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans les salles et bureaux, interdiction que le locataire sera tenu de notifier à tous les participants.

Il est également strictement interdit de manger dans les salles de location.

Le locataire pourra être tenu responsable de tous les dégâts ou détériorations survenus aux locaux, équipements et matériels audiovisuels ainsi que de l'immobilisation de ceux-ci du fait de leur remise en état.

Enfin, quant aux matériels déposés sur place, avant, pendant et après la location, il est stipulé que ces dépôts sont effectués sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et/ou organisateur, le prestataire ne pouvant être tenu pour responsable et voir sa responsabilité en cas de perte/vol/détérioration et autre des biens appartenant à l'Organisateur ou aux participants de son évènement.

Date de location :

Organisme :

Responsable :

Signé à, le / /

(cachet et signature accompagnés de la mention manuscrite "Bon pour accord")

Par téléphone : **04 50 66 36 81**

Par email : residence.presaintjean@wanadoo.fr

Courrier : Résidence Pré Saint Jean – 11 Chemin du Bray – ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY